

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) d'Habitation Moderne 2023-2028



Préambule

Depuis le 28 janvier 2015¹, tout pouvoir adjudicateur dont le volume annuel d'achats excède un montant fixé par décret doit élaborer un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER). Un tel schéma doit définir les objectifs de passation des marchés comportant des éléments à caractères socio-environnementaux ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et de leur suivi annuel.

De par son objet social et son statut de société semi-publique, Habitation moderne nourrit une forte sensibilité sociétale et environnementale. Cette préoccupation a toujours été celle de l'entreprise depuis sa création et fait aujourd'hui partie intégrante de son ADN comme en témoignent les nombreuses initiatives et projets entrepris dans les domaines de l'environnement, de l'emploi, de l'insertion, de la cohésion et du lien social. Avoir une action socialement responsable fait partie des objectifs-socles de la feuille de route stratégique d'Habitation Moderne. Elle a ainsi souhaité, bien qu'elle ne soit pas soumise à cette obligation, se doter d'un instrument complémentaire pour développer encore sa politique d'achats dans une logique de promotion du développement durable, en utilisant autant que possible les instruments juridiques issus du droit de la commande publique pour intégrer dans ses marchés ces exigences sociales et environnementales.

Souhaitant par ailleurs s'intégrer pleinement dans le cadre de la politique d'achats socialement et écologiquement responsables de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), ce SPASER constitue une déclinaison du SPASER de l'EMS adapté au rôle d'Habitation Moderne et à sa responsabilité sociétale. Il est ainsi constitué des 3 axes du SPASER de l'EMS que sont :

- La dimension « Sociale et Solidarité »
- La dimension « Environnement et santé »
- La dimension « Équitable et éthique »

Il s'inscrit également dans les engagements d'achats responsables pris par les membres d'Emha dans le cadre de sa politique d'achat.

Le SPASER résultant de ces travaux se veut tout à la fois contraignant, soutenable et garant de l'exemplarité d'Habitation Moderne. Il a valeur contraignante en ce sens où l'ensemble des acteurs de la fonction achats seront

¹ Décret n° 2015-90 relatif à l'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

tenus de prendre en compte les dispositions le constituant. Il sera néanmoins primordial de veiller à la soutenabilité, pour les acteurs du monde socio-économique, des contraintes découlant de son application. Enfin, il a vocation à irriguer l'ensemble des pratiques des acheteurs en termes d'achats de travaux, de fournitures et de services répondant aux besoins d'Habitation Moderne.

Le succès de la mise en œuvre du SPASER ne pourra être au rendez-vous que dans le cadre d'une démarche foncièrement pragmatique et offrant un dialogue permanent entre le pouvoir adjudicateur qu'est Habitation Moderne et ses partenaires que sont les opérateurs économiques.

Axe 1 – Dimension ‘Sociale et solidarité’

S’agissant des marchés passés par Habitation Moderne, une attention particulière est portée sur l’accès à l’emploi pour toutes et tous et sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le soutien au monde entrepreneurial local est un des objectifs de la politique socio-économique d’Habitation Moderne.

Par ailleurs, dès les années 1980, Habitation Moderne s’est mobilisée grâce au dispositif d’insertion dans les marchés et a contribué à rapprocher de l’activité salariée les publics éloignés de l’emploi. Cette démarche inclusive concerne l’ensemble des entreprises intégrant une forte préoccupation sociale dans leurs activités et bien sûr, celles relevant de l’Économie sociale et solidaire (ESS) et du ‘domaine de l’adaptation’. Les nombreuses Structures d’insertion par l’activité économique (SIAE) et entreprises concernant les personnes en situation de handicap locales sont à cet égard un puissant levier pour la mise en œuvre de cette politique. Ce dispositif contribue à faciliter l’accès à l’emploi de l’ensemble des publics, quels qu’ils soient : qualifiés, diplômés, hommes, femmes, personnes en situation de handicap...

C’est donc naturellement qu’Habitation Moderne se fixe les objectifs suivants :

Objectif 1. Renforcement du recours aux dispositifs d’insertion dans le marché du travail

1.1. Dispositions sociales

- ✓ Questionner systématiquement l’intégration de clauses sociales dans l’ensemble des domaines d’activité donnant lieu à marchés, et les déployer autant que faire se peut
- ✓ Introduire les clauses d’insertion dans tous les segments d’achats s’y prêtant, y compris ceux comportant des prestations intellectuelles
- ✓ Renforcer la prise en compte, dans les critères d’attribution, des propositions des entreprises candidates s’agissant de la qualité du dispositif d’accueil et d’accompagnement
- ✓ Développer et renforcer l’intégration de conditions d’exécution de nature sociale dans tous les types de marchés
- ✓ Encourager les acteurs de l’Economie Sociale et Solidaire (ESS) à se faire référencer sur les plateformes dédiées à la commande publique
- ✓ Intégrer les structures de l’ESS dans le panel des entreprises sollicitées pour les marchés de faible montant lorsque les procédures le permettent

1.2. Marchés réservés

- ✓ Développer le recours aux ‘marchés réservés’ à toutes les structures susceptibles d’en bénéficier

1.3. Autres

- ✓ Introduire la possibilité pour les entreprises candidates de proposer des ‘variantes sociales’ lorsque l’objet du marché s’y prête
- ✓ Valoriser les propositions des candidats aux marchés intégrant des démarches de qualification (recours aux stages, aux formations par alternance et aux thèses CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), etc.)
- ✓ Développer les opportunités de co-traitance entre les entreprises ‘classiques’ et celles relevant de l’Economie Sociale et Solidaire

2. Promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les Discriminations

- ✓ Exiger une déclaration sur l’honneur attestant de la non condamnation de l’entreprise pour le délit de discrimination et pour infraction à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- ✓ Sensibiliser à la question de l’égalité professionnelle par exemple via la réponse à un questionnaire destiné à ce que les titulaires de marchés réinterrogent leurs pratiques en termes d’égalité entre les femmes et les hommes
- ✓ Développer, dès lors que l’objet du marché le permet :
 - le recours à des critères de sélection permettant de proposer aux soumissionnaires de s’engager sur un ensemble de mesures relatives à l’égalité entre les femmes et les hommes et de valoriser leurs propositions
 - l’intégration de prescriptions obligatoires relatives à l’égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des conditions d’exécution du marché

Axe 2 – Dimension ‘Environnement et santé’

Objectif 1 – Une consommation énergétique maîtrisée et respectueuse de l’environnement

Cet objectif est l’une des composantes essentielles des responsabilités d’Habitation moderne qui est de maîtriser et réduire autant que faire se peut les charges locatives.

1. Réduction de la consommation

Pour les bâtiments, les infrastructures et les ouvrages :

- ✓ Intégrer, dès la phase de programmation, l’objectif de maîtrise énergétique pour l’ensemble des fonctionnalités attendues : Conception/Utilisation et usage/Maintenance
- ✓ Doter ces structures de dispositifs intelligents permettant des économies d’énergie (télégestion, télédétection, etc.)

2. Renforcement du recours aux énergies renouvelables

- ✓ Optimiser l’éclairage en recourant à des sources d’énergie plus durables et moins consommatrices
- ✓ Développer le recours aux sources d’énergies renouvelables (notamment pour l’électricité et le chauffage urbain) dans tous les domaines tels les dispositifs électrotechniques, , le chauffage, etc.
- ✓ Développer la valorisation de l’utilisation d’énergies renouvelables par les entreprises dans l’exécution des marchés

Objectif 2 – Une gestion des déchets vertueuse et intégrée, de l’évitement à la valorisation

L’ensemble des items constituant cet objectif s’inscrit dans un scénario de gestion progressive des déchets potentiels. L’évitement, la première étape, est suivie par la réduction, puis la réutilisation (dans une autre fonction ou après réparation), puis le recyclage avant l’élimination définitive ou valorisée. Ces étapes étant assez différentes selon qu’elles concernent des travaux ou des fournitures et services, elles font l’objet d’une présentation distinguant chaque nature de marchés. Pour autant, certains aspects qui apparaissent communs à l’ensemble des marchés seront également décrits.

1. Construction et travaux

Il s’agit d’évaluer l’engagement dans l’économie circulaire des entreprises du bâtiment et des travaux divers. Cela revient à mesurer leur capacité à limiter, réemployer, trier les déchets et à valoriser les matériaux recyclables avant la gestion des déchets ultimes, que ce soit pour les bâtiments neufs ou en rénovation.

- ✓ Favoriser l’usage de matériaux de construction ‘biosourcés’ ou provenant de recyclage
- ✓ Veiller à ce que le conditionnement (de la palettisation à l’emballage) soit réduit au maximum (vrac) ou soit réutilisable
- ✓ Favoriser les entreprises proposant la réutilisation sur place des produits et matériaux issus du chantier
- ✓ Exiger dans la mesure du possible l’élaboration d’un ‘diagnostic déchets’ définissant les filières de recyclage des déchets issus de la démolition (identification des différents types de déchets générés et des conditions de leur valorisation ou élimination)
- ✓ Encourager l’élaboration d’un ‘diagnostic ressources’ qui permet d’identifier les gisements de matériaux de construction/déconstruction présentant un potentiel de réemploi et d’identifier un projet récepteur apte à accueillir ce produit

2. Fournitures et services

- ✓ Favoriser la livraison en vrac plutôt qu’en petit conditionnement, limiter l’usage des emballages notamment plastiques, encourager la recherche d’alternatives au jetable
- ✓ Favoriser les périodes de garantie plus longues pour encourager la durabilité des produits
- ✓ Éviter le renouvellement systématique des fournitures en ne remplaçant que celles qui le nécessitent
- ✓ Valoriser l’usage de fournitures facilement réparables afin d’augmenter leur durée de vie en utilisant l’‘indice de réparabilité’

- ✓ Encourager la prise en compte du cycle de vie des produits
- ✓ Renforcer l'économie de la fonctionnalité en favorisant dans la définition des besoins les effets utiles des biens et services achetés. Ainsi par exemple pour les chaudières, l'acheteur n'achètera plus des chaudières et de l'énergie mais des solutions de confort thermique et d'efficacité énergétique.
- ✓ Développer le réemploi tant pour l'acquisition de mobilier que pour l'usage de matériel réformé

3. Aspects globaux

- ✓ Renforcer les conditions d'exécution des marchés visant à réduire la production de déchets, en particulier des déchets ultimes
- ✓ Encourager le recours à des solutions techniques à faible empreinte écologique
- ✓ Expérimenter l'octroi d'une incitation financière pour encourager les entreprises à limiter la quantité finale de déchets.
- ✓ Analyser les possibilités de réemploi sur l'ensemble des marchés afin de définir ultérieurement des objectifs chiffrés de réemploi des matériaux dans les clauses d'exécution : pourcentage de matières recyclées (avant achat) et de matières recyclables (après usage)

Objectif 3 – Préservation des ressources naturelles et protection de la santé

D'après l'organisation mondiale de la santé (OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie et le bien-être, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. C'est en ce sens où la « préservation des ressources naturelles » et la « protection de la santé » sont intimement liées. En effet, qu'elles soient présentes dans l'atmosphère, l'écorce terrestre ou le sous-sol, ces ressources qui sont énergétiques, minières, alimentaires, gazeuses ou encore de construction, font l'objet d'une exploitation constante par l'humanité. Exploitation qu'il s'agit de réguler afin de parvenir à une préservation devenue cruciale pour la santé des humains et, plus largement, pour l'habitabilité de la planète. De plus, les objectifs de la commande publique en termes de modalités de consommation de produits et services et d'usage de biens communs nous engagent sur des enjeux de santé humaine et animale.

1. Protection de la santé

- ✓ Favoriser la valorisation des déchets
- ✓ Interdire le recours aux substances et produits (tous types confondus) contenant des perturbateurs endocriniens 'avérés' relevant des listes établies par les autorités sanitaires européennes ou françaises
- ✓ Prioriser le recours aux produits de tous types (notamment de nettoyage, et de travaux notamment) présentant les meilleures caractéristiques d'étiquetage en polluants volatils ou de labellisations en termes d'enjeux de santé et notamment vis-à-vis de la qualité de l'air intérieur
- ✓ Employer des matériaux à fort pouvoir de réflexion de chaleur et/ou poreux pour lutter contre les îlots de chaleur
- ✓ Renforcer les mesures nécessaires à la préservation de la qualité de l'air extérieur et à l'exposition au bruit, enjeux majeurs de santé publique
- ✓ Limiter les émissions de polluants atmosphériques ainsi que toutes nuisances environnementales liées aux chantiers, notamment la production de poussières (par la mise en place d'une bonne ventilation), l'émission de nuisances sonores, etc. en intégrant, dès le début, des dispositifs de contrôle

2. Préservation des ressources naturelles

2.1. Écosystèmes

- ✓ Réduire au maximum l'impact des constructions sur la biodiversité (faune et flore) et, de manière générale, sur les ressources naturelles
- ✓ Renforcer la démarche de 'Compensation écologique' dans les marchés de travaux engendrant des destructions d'habitats naturels et d'espaces boisés
- ✓ Valoriser la fourniture de bois issus de forêts gérées durablement et lutter contre la déforestation 'importée'

2.2. Transports

- ✓ Développer l'utilisation d'un critère 'Émissions de Gaz à effet de serre (GES)' dans l'attribution des marchés s'y prêtant
- ✓ Maximiser la prise en compte de la mobilité comme vecteur de réduction des GES
- ✓ Accroître les exigences afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de GES liées aux transports
 - Supprimer progressivement le recours à des véhicules de service diesel
 - Réduire les fréquences des livraisons, optimiser les flux logistiques en privilégiant notamment les livraisons en dehors des heures de pointe
 - Encourager l'utilisation d'éco-mobilités (vélos-cargos, véhicules électriques, voies d'eau, BioGaz naturel pour véhicule (BioGNV)...))
- ✓ Exiger que les prestataires soient formés à l'éco-conduite dans tous les marchés contenant des prestations de transport

2.3. Eau

- ✓ Mettre en place des actions visant la réduction de la consommation en eau, que ce soit l'eau potable ou l'eau prélevée dans la nappe (utilisation d'équipements économes en eau, récupération et réutilisation des eaux pluviales, arrosage raisonné des espaces verts)
- ✓ Proscrire ou réduire les rejets liquides polluants pouvant contaminer les sols et/ou la ressource en eau (stockage adapté et sécurisé des produits et des déchets, protection de l'aire de lavage des engins, confirmation de la possession d'une autorisation de déversement des effluents vers le réseau d'assainissement, limitation des apports chimiques à fins de préservation de la biodiversité)

Axe 3 – Dimension « Équitable et éthique »

Cette dimension peut recouvrir des domaines d'action très divers. Habitation Moderne s'engage dans ce cadre sur les objectifs suivants :

- ✓ Assurer la loyauté des pratiques dans le cadre de la commande publique (Lutte contre la corruption, contre la concurrence déloyale, transparence des procédures, etc.)
- ✓ Promouvoir tant en interne qu'en externe la stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
- ✓ Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises
- ✓ Clarifier auprès des acheteurs les principes et critères du commerce équitable afin de les inciter à acheter des produits qui en sont issus (échanges nord-nord, nord-sud, produits labellisés ou non, locaux ou non...)
- ✓ Développer un sourcing ciblé pour identifier les domaines d'achats équitables
- ✓ Développer le recours aux achats équitables (textiles, vêtements, équipements professionnels, accessoires de bureau, etc.)

Axe 4 – Gouvernance

Le présent SPASER définit le cadre de la politique globale d'achats d'Habitation Moderne. Tout comme lors de son élaboration, il est important que sa mise en œuvre s'inscrive dans un partenariat solide et bien pensé avec le monde socio-économique. Il convient pour cela de réaliser des études et échanges préalables avec les opérateurs économiques ('sourçage') et mener une veille active de l'évolution de ce champ d'activités. Il est également essentiel de veiller à faire connaître ce SPASER aux différents acteurs (acheteurs d'une part, opérateurs économiques d'autre part); une campagne de communication à l'externe et à l'interne est donc requise. Enfin, il est indispensable d'évaluer continûment la mise en œuvre effective du contenu de ce SPASER tant par les acheteurs d'Habitation Moderne que par les titulaires des marchés qui, en participant à la commande publique de cette dernière, contribuent à l'amélioration continue qu'elle a initiée.

1. Sourçage et veille

- ✓ Développer le recours au sourçage et aux veilles sous toutes leurs formes (questionnaires – rencontres – webinaires – formations – etc.)
- ✓ Développer les échanges avec les entreprises afin de les sensibiliser aux inflexions envisagées par Habitation Moderne en termes d'achats responsables
- ✓ Renforcer la montée en compétences des services en termes de développement durable
- ✓ Participer aux réseaux d'acheteurs tels que celui créé par l'EMS dans le cadre de son SPASER, ou encore par la Région Grand Est
- ✓ Poursuivre les partenariats avec Relais 2D

2. Communication

2.1. Externe : Développer des actions de communication externe pour mettre en valeur les avancées d'Habitation Moderne en matière de commande publique durable et les incidences concrètes de sa mise en application sur son activité

- ✓ Faciliter l'accès des entreprises à la commande publique et les accompagner dans un contexte de forte évolution de la réglementation
 - ✓ Associer les partenaires externes agissant en matière de développement durable au processus d'achats de la collectivité, afin de bénéficier de leur expertise et de leurs connaissances
- Imposer la prise en compte par les maître d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage des objectifs du SPASER, notamment en intégrant une annexe aux cahiers des clauses techniques*
- ✓ Favoriser le travail en réseau (Fédération des Etablissements Publics Locaux, Réseau Achats publics écoresponsables de la Région Grand-Est, etc.) pour échanger et partager les bonnes pratiques
 - ✓ Informer les locataires et les entreprises de la politique d'achat responsable d'Habitation Moderne

2.2. Interne : Assurer une politique de communication interne en direction de l'ensemble des administrateurs et des salariés concernés par la commande publique

- ✓ Poursuivre la sensibilisation et la formation des services à l'intégration des considérations sociales, environnementales et équitables, dans les marchés : formations, fiches pratiques, visites d'Entreprises adaptées (EA) et Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou d'acteurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE), rencontres avec les acteurs pertinents, etc.
- ✓ Tenir informés les administrateurs du déploiement de la politique d'achat durable d'Habitation Moderne

3. Évaluation de la mise en œuvre

Le déploiement d'une commande publique responsable nécessite d'être mesurée et évaluée régulièrement : il fait appel à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs dont la création et le suivi sont nécessaires pour garantir une amélioration continue de cette démarche.

3.1. Outils de renforcement et d'évaluation

- ✓ Définir et opérationnaliser des indicateurs pertinents et adaptés permettant de mesurer les actions mises en œuvre dans le cadre du SPASER, leur déploiement et leurs effets. Ces indicateurs comporteront au minimum le nombre de marchés intégrant des dispositions sociales (Critères ou conditions techniques) et le nombre de marchés intégrant des dispositions environnementales (Critères ou conditions techniques). Et ce nombre ne pourra être inférieur à 30 % des marchés passé en procédure formalisée.
- ✓ Rechercher l'innovation dans les dispositifs de contractualisation utilisés (Marchés globaux de performance, dialogues compétitifs, etc.)
- ✓ Autoriser et valoriser les variantes relatives au développement durable, dans ses dimensions sociales, éco-responsables et équitables
- ✓ Exiger des services d'Habitation Moderne qu'ils prennent en compte les dispositions du SPASER, dans l'élaboration de leurs marchés ; à défaut, imposer aux services de le justifier
- ✓ Se doter de sources d'informations actualisées relatives à l'influence concrète des clauses d'insertion sociale sur la situation (à court, moyen et long terme) des bénéficiaires et publier régulièrement les résultats

3.2. Instances de mise en œuvre et de suivi

Un Comité de pilotage 'Achats responsables' est institué. Cet organe est chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma et de son pilotage. Il priorise les actions à mettre en œuvre et définit les orientations en matière de commande publique responsable.

Il est constitué au minimum d'un représentant de chaque service concerné par des achats.

Il est organisé et piloté par le service Marchés.

Il se réunit une fois par an.

Il élabore les propositions d'action et les décisions à prendre par les instances dirigeantes d'Habitation Moderne et fait le lien avec ces mêmes instances.